



ACA

ASSOCIATION DES CHAMBRAS D'ARTISANES  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

*Rapport Annuel 2010*

# Sommaire

<b>1.</b>	<b><i>Le mot du Président</i></b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b><i>Le mot de l'Administrateur-Délégué</i></b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b><i>La réforme statutaire de l'ACA en juin 2010</i></b>	<b>6</b>
3.1.	Les motifs de la réforme	6
3.2.	Les principales nouveautés	6
3.3.	L'Organigramme	7
3.4.	Le Site Web	8
<b>4.</b>	<b><i>Fonds de Garantie d'Insolvabilité</i></b>	<b>9</b>
<b>5.</b>	<b><i>La vie des Commissions</i></b>	<b>10</b>
5.1.	Les Commissions « Assurances »	10
5.1.1.	Commission Internationale Vie	10
5.1.2.	Commission Internationale Non-Vie et Réassurance	11
5.1.3.	Commission Locale Assurances de Personnes	11
5.1.4.	Commission Locale Non-Vie	11
5.2.	Les Commissions « Transversales »	13
5.2.1.	Commission Sociale, Formation et Distribution	13
5.2.2.	Commission Légale et Fiscale	14
5.2.3.	Commission Productivité	16
5.2.4.	Commission Communication et Promotion du secteur	16
5.2.5.	Commission Statistiques du secteur	16
<b>6.</b>	<b><i>Relations avec d'autres organisations</i></b>	<b>17</b>
6.1.	Nos partenaires institutionnels	17
6.2.	Nos partenaires locaux	18
6.3.	Nos partenaires internationaux	20
6.4.	Autres partenaires	21
<b>7.</b>	<b><i>Les conférences et événements de l'ACA</i></b>	<b>22</b>
7.1.	Journée de l'Assurance	22
7.2.	QIS5	23
7.3.	Conférence sur le projet de réforme de l'Assurance Maladie	23
7.4.	Conférence sur les initiatives communautaires en matière d'anti-discrimination	23
<b>8.</b>	<b><i>L'association en 2010</i></b>	<b>24</b>
8.1.	Le Conseil d'administration	24
8.2.	Le Bureau	26
8.3.	L'Administrateur-Délégué	26
8.4.	Le Comité de Direction	26
<b>9.</b>	<b><i>Les membres de l'ACA</i></b>	<b>28</b>
9.1.	Membres effectifs	28
9.2.	Membres associés	32

# 1. Le mot du Président

## Les assureurs face à leurs défis

En jetant un regard en arrière, on peut, sans s'aventurer, dire que 2010 fut un cru inespéré pour l'économie mondiale, et un cru honnête pour les actifs financiers.

En janvier dernier, les marchés bruissaient de scénarios inquiétants : rechute déflationniste de l'activité, ou, à l'opposé, inflation chaotique causée par des expansions monétaires trop libérales. Un large consensus s'accordait à prédire que la reprise serait au mieux molle, d'environ 3,5%. En réalité, elle a atteint au moins 4,5%. Bien sûr, toutes les régions n'ont pas eu le même sort. Les grandes économies émergentes, Chine, Inde, Indonésie ou Brésil, peu affectées par la récession en 2009, poursuivirent leur expansion à toute vapeur, aidant ainsi les économies riches surendettées à sortir de leur marasme. Du côté des actifs, les actions furent durement affectées en cours d'année par la crainte d'un ralentissement en Chine et d'une rechute aux Etats-Unis. Mais une fois ces doutes dissipés, elles finirent l'année en grande forme.

Dans le même temps, l'assurance au plan mondial a bien résisté à la crise, mais le secteur devrait pâtir durablement de l'environnement post-crise. .... Telle est en tout cas l'analyse délivrée mardi par Swiss Re, deuxième réassureur mondial, lors de sa conférence "Economic Forum 2010".

Pour le Grand-Duché, la réalité a aussi été meilleure que prévue puisque la Banque Centrale pronostique une croissance du PIB de 2,6 %.

Cela n'empêche pas le gouvernement de mettre les entreprises et les citoyens à contribution pour rétablir l'équilibre budgétaire. Convenons néanmoins que cela se fait de manière modérée en tout cas si on se compare à la Grande-Bretagne, par exemple.

Bien sûr les grands défis, comme le financement des retraites et de l'assurance santé, l'écart de compétitivité avec les pays voisins ne sont pas encore résolus, et restent problématiques.

2010 fut une bonne année pour le secteur de l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg marquée notamment par une évolution positive tant du niveau de primes encaissées (+25%) et que des résultats (+34%). La reprise des marchés financiers, une stabilité réglementaire renforçant l'image sécuritaire des produits d'assurance vie luxembourgeois distribués en LPS, et une demande croissante pour des solutions

patrimoniales liées à l'assurance vie ont été les moteurs principaux de ces performances.

Est-ce le rebond tant attendu après la crise de 2008 et le début d'une ère de prospérité pour le secteur? Rien n'est moins sûr.

La situation macro-économique actuelle, l'instabilité politique notamment au Moyen Orient, les séismes et catastrophes naturelles ainsi que les perspectives conjoncturelles indiquent un lent redémarrage des industries et de la consommation privée mais encore insuffisant pour oser parler du rebond espéré.

Outre ces incertitudes, les assureurs doivent se préparer à faire face à de grands défis pour les années futures.

### Quels sont les défis qui attendent le secteur de l'assurance ?

#### Au niveau mondial

La plupart des sociétés ont redressé leur solvabilité au niveau d'avant crise. Mais la faiblesse des taux d'intérêt pèse sur la rentabilité de leurs placements, de plus en plus concentrés sur l'obligataire, ce qui, outre les risques liés à la crise des dettes souveraines, la place face à un dilemme. Elles peuvent en effet être tentées par des actifs plus rémunérateurs, au risque de se voir sanctionner par les agences de notation et les investisseurs, qui restent préoccupés par la nervosité des marchés. Sans compter que la directive Solvabilité II devrait pénaliser la détention d'actifs risqués. Dans ce contexte, la meilleure option pour améliorer la rentabilité est de resserrer la politique de souscription, c'est-à-dire d'augmenter les tarifs et d'être plus sélectif en matière de risques.

En assurance de dommages, la demande, très liée à la conjoncture économique, devrait reprendre de la vigueur à mesure que la reprise se confirme. On prévoit donc un retour progressif à la normale dans les pays développés, avec des primes en croissance réelle de 1,7 % en 2011 puis de 3 % en 2012, contre 0,3 % en 2010. Mais la dégradation persistante des résultats techniques, notamment en auto, devrait continuer à peser sur la rentabilité des assureurs l'an prochain. Pendant ce temps, les sociétés implantées dans les pays émergents profiteront d'un marché en croissance réelle d'environ 8 % sur 2011-2012, voire, en Asie, 13 % en 2011 et 10 % en 2012.

En meilleure posture, l'assurance de personnes (vie et santé) a renoué avec la croissance cette année dans les pays industrialisés, et devrait poursuivre son rebond en 2011 et 2012. La progression des portefeuilles, autour de 3 % hors inflation, y sera cependant beaucoup moins rapide que dans les marchés émergents, qui devraient retrouver leur rythme de croissance normal, autour de 10 %, après un pic cette année. Notons que la baisse des taux a aidé les assureurs vie à restaurer leur solvabilité. Certains pourraient donc être forcés de renforcer leur bilan lorsque les taux remonteront.

### Qu'en est-il du Grand-Duché ?

**La faiblesse des taux d'intérêt** nous obligera, comme partout dans le monde, à tenter de diversifier nos actifs en tenant compte à la fois des normes comptables internationales mais aussi des exigences en capital requises par Solvency II.

Solvency II va entraîner les compagnies à investir davantage en actifs publics, pour des raisons de volatilité des comptes (normes IFRS) mais aussi d'exigence en capital. Il est à prévoir que le rendement des actifs va fondre, or chacun sait que ce rendement constitue une part importante de la rentabilité de notre secteur.

L'objectif de Solvabilité II est d'éviter les chocs, de protéger le système, de prendre moins de risques, notamment au niveau du placement dans les actions. L'objectif est aussi d'accentuer la surveillance du secteur. Mais si des investisseurs institutionnels comme les assureurs se détournent des entreprises pour des raisons comptables ou de vue à court terme alors que leur business modèle est basé sur le long terme, il y a un sérieux problème.

**Solvency II** va également mobiliser fortement nos organisations. Si le premier pilier est de plus en plus sous contrôle, la mise en place des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers va requérir pas mal d'énergie et de changement dans nos manières de faire.

Une attention particulière devra être accordée à la multiplication des formalités administratives et des organes relatifs à la maîtrise des risques. Même si l'intention qui préside à leur institution est souvent louable, il faut constater que leur mise en œuvre pèse de plus en plus sur la rentabilité des compagnies.

Le secteur de l'assurance luxembourgeois devra aussi se pencher sur une révision des tarifs qui depuis des décennies tenaient compte du sexe comme critère d'appréciation du risque.

Une décision de la Cour de justice de l'Union européenne en a décidé ainsi avec comme échéance le 21 décembre 2012.

2011 sera une année charnière pour **la vie en LPS**. Bien sûr, les dispositions relatives à l'assistance mutuelle ont été décidées au niveau européen. Reste que les dispositions en matière de taxation de l'épargne et particulièrement l'extension aux produits d'assurance sont toujours dans le collimateur et peuvent influencer fortement le développement de cette activité-clé de notre secteur.

**Au niveau de notre association**, outre les sujets cités précédemment, nos efforts porteront sur la mise en place de nos commissions assurances et nos commissions transversales. Sans être exhaustif, voici quelques thèmes qui devront être traités :

- notre ambition pour le secteur à l'horizon 2020 décrivant nos vues sur les opportunités, les menaces mais aussi les initiatives à mettre en place pour assurer le développement de nos activités;
- la mise sur pied d'une infrastructure de formation ;
- le renouvellement de la convention collective de travail ;
- la mise en place d'un level playing field tant en Santé qu'en Revenu Complémentaire pour la Pension.
- la mise en place de mesures-cadres pour contrôler l'évolution de la sinistralité des branches d'assurance automobile.

Notre association a décidé de communiquer davantage sur son activité et ses résultats. Ce sera également un chantier important.

L'installation dans ses nouveaux locaux au Kirchberg occupera également notre équipe de permanents.

En conclusion, l'année 2011 devrait se révéler une année importante pour le développement de notre secteur.

Paul De Cooman  
Président



## 2. Le mot de l'Administrateur-Délégué

### La prévoyance

« La prévoyance est une vertu, on ne saurait y contraindre »

La citation est tirée de l'« Encyclopédie de l'Assurance » par François Ewald et Jean-Hervé Lorenzi, qui avait été offert au soussigné par M. Denis Kessler, alors Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), le même Denis Kessler qui sera notre orateur de marque lors de la Journée de l'Assurance le 22 septembre 2011.

La prévoyance fonde la demande d'assurance et l'assurance est au service de la prévoyance.

Voici les mots-clés de notre profession qui doivent inspirer également votre association : être au service de la prévoyance ... et de ses membres.

Nous l'avons réalisé en ces quelques mois en adoptant une réforme profonde de nos statuts, en nous associant de nouveaux membres, en renforçant l'équipe du Comité de Direction, en réformant nos commissions de travail et en nous adjoignant une nouvelle visibilité, via un site Internet amélioré mais encore en construction.

Parallèlement, l'ACA, toujours dans un souci de professionnalisation, a entamé des travaux d'envergure lui permettant, à l'avenir, de disposer dans un délai plus rapproché des données chiffrées sur l'évolution du secteur.

Mais au-delà et avec le recul nécessaire sur ce qui a été réalisé ces trente dernières années, il faudra que l'ACA développe des visions à l'horizon 2020.

Les réflexions sont en cours et le repositionnement de l'assurance privée dans le contexte socio-économique du Grand-Duché en fera certainement partie.

Défaçons-nous des intérêts corporatistes et inspirons nos membres, inspirons l'opinion publique dans le bon sens, celui de la responsabilisation de notre société tout en maintenant un équilibre sain en matière de prévoyance.

Une renégociation des territoires devient ainsi nécessaire. Le chemin d'une simple plateforme de coordination vers l'incarnation de l'assurance dans son essence la plus noble est à négocier sans plus tarder.

Gérer la réputation, développer la visibilité sont devenus des objectifs communs à tous les secteurs économiques.

Pour ce faire l'ACA devra donc également repenser sa stratégie et se mettre en phase avec son environnement.

Le dynamisme et la créativité de nos sociétés-membres va devoir nous inspirer. L'investissement afférent sera en idées mais nécessitera sans doute un additionnel en énergie et en moyens, également financiers.

Paul Hammelmann  
Administrateur-Délégué





## 3. La réforme statutaire de l'ACA en juin 2010

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2010, les statuts de l'ACA ont été modifiés en profondeur.

### 3.1. Les motifs de la réforme

La réforme statutaire donne à l'ACA une nouvelle structure, tant au niveau de la composition de ses membres, qu'au niveau de sa gouvernance.

### 3.2. Les principales nouveautés

#### • Les Membres de l'ACA

L'ACA est désormais composée de deux catégories de membres : les membres effectifs et les membres associés.

##### - Membres effectifs :

Peut être admise comme membre effectif, toute entreprise d'assurance établie au Grand-Duché de Luxembourg.

##### - Membres associés :

Peut être admis comme membre associé :

- toute entreprise d'assurance non-établie autorisée à travailler sur le marché luxembourgeois,
- toute entreprise de réassurance autorisée à travailler sur le marché luxembourgeois,
- les réviseurs d'entreprises agréés par le Commissariat aux Assurances pour effectuer la révision des comptes des entreprises d'assurances,
- les professionnels du secteur financier (PSF) et autres professionnels agréés ou autorisés par le Commissariat aux Assurances à faire de la sous-traitance pour les entreprises d'assurances,
- tous les autres organismes susceptibles d'intéresser les activités des membres effectifs.

#### • La Direction de l'ACA

##### - L'Administrateur-Délégué :

L'Administrateur-Délégué, membre du Conseil d'administration, dirige les services administratifs et techniques de l'ACA.

Il préside le Comité de Direction et ensemble avec le Président, représente l'ACA dans ses rapports avec les autorités publiques, les autorités de contrôle, les entreprises-membres et les tiers.

##### - Le Comité de Direction :

Le Comité de Direction est chargé de l'administration journalière de l'ACA, de préparer les réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration, d'en exécuter les décisions et d'en dresser les procès-verbaux. Les membres du Comité de Direction organisent et coordonnent le travail des Commissions et Sous-commissions de l'ACA. Ils représentent l'ACA dans divers groupes de travail des organisations et instances externes.

Le Conseil d'administration peut définir et lui confier des missions supplémentaires.

#### • Le Bureau

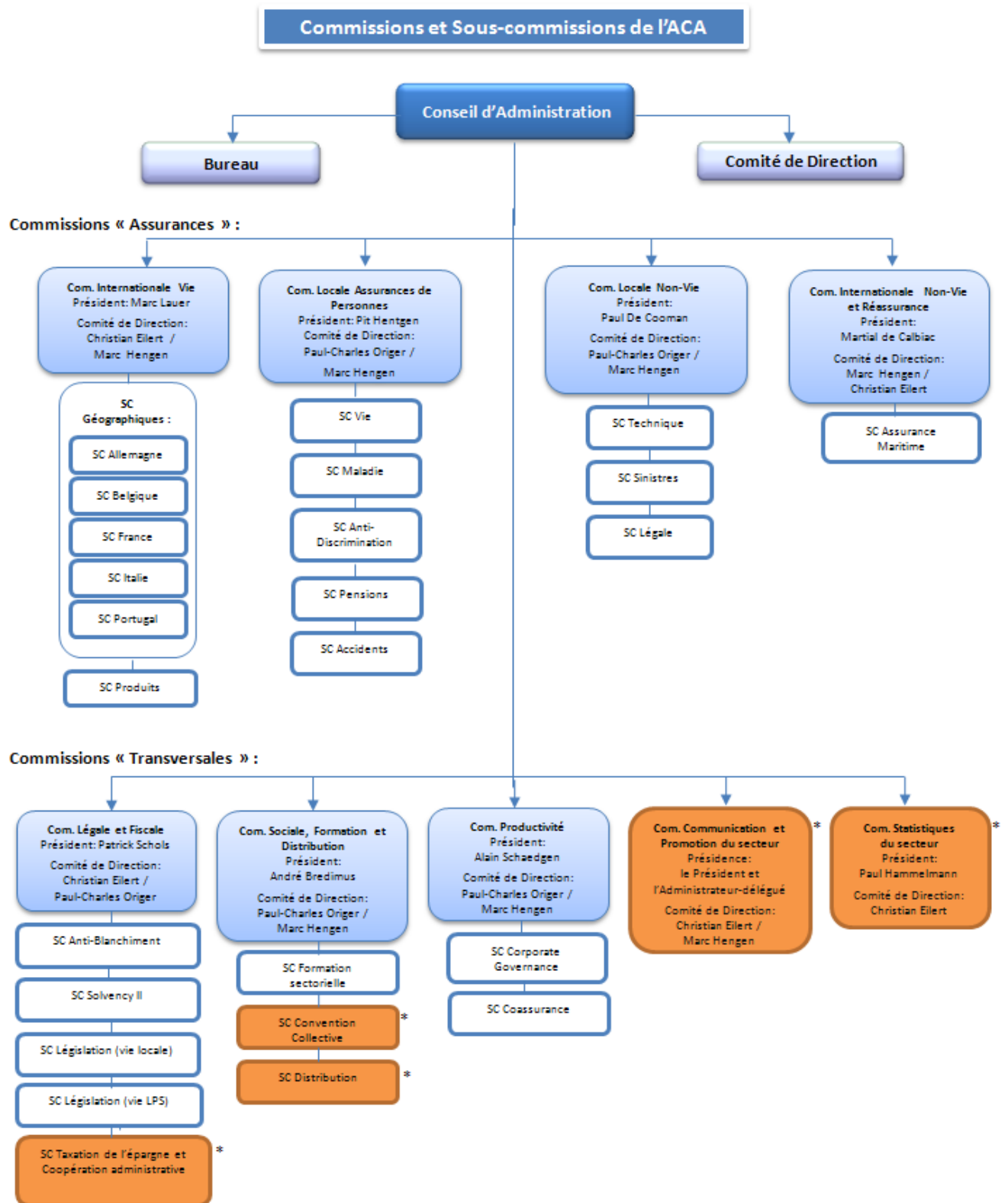
Le nouveau Règlement d'ordre intérieur officialise le Bureau comme organe spécifique de l'ACA. Le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents ainsi que de l'Administrateur-Délégué et exécute les missions et tâches qui lui sont déléguées par le Conseil d'administration.

#### • Le Conseil de Discipline

L'ACA s'est dotée de règles de conduite et de codes de déontologie dans différentes matières. Elles sont adoptées par l'Assemblée Générale et de par leur adoption deviennent obligatoires pour les membres de l'ACA. Une éventuelle violation de ces règles ou un non-respect des statuts peut être porté devant le Conseil de Discipline qui analyse la plainte et formule le cas échéant une proposition de sanction au Conseil d'administration.

### 3.3. L'Organigramme

La réforme statutaire décrite plus haut a été accompagnée d'une refonte des Commissions et Sous-commissions de l'ACA, présentée ci-dessous :



(\*) L'accès aux sous-commissions marquées d'un astérisque est réservé aux membres effectifs de l'ACA en raison du caractère politique et de la sensibilité des données y traitées.

### 3.4. Le Site Web

Le Conseil d'administration de l'ACA a décidé de moderniser la présence Web de l'ACA « partie publique » et d'adopter son « look and feel » à la charte graphique dont se sert l'ACA depuis l'année dernière dans ses différents supports papier (rapport annuel ; publications ; présentation PowerPoint ; ...)

Par la même occasion, il sera conféré, à partir de la « Home-Page », un accès sécurisé vers le « Backend » destiné à servir tant aux « membres effectifs » qu'aux « membres associés ».

Chaque utilisateur, via un accès personnalisé, disposera ainsi de la faculté de se tenir informé sur les sujets d'intérêts, de consulter les documents y afférents et, dans un avenir proche, de procéder à des recherches ciblées, alors qu'il est préconisé d'agrémenter chaque document contenu dans la base des données d'au moins trois mots clefs (« meta-données »).



## 4. Fonds de Garantie d'Insolvabilité

En date du 12 juillet 2010, la Commission européenne a publié un Livre Blanc portant sur l'instauration éventuelle d'un système de fonds de garantie d'insolvabilité (FGI) dans le domaine des assurances.

Dans sa réponse, l'ACA a notamment relevé que :

- **L'assurance ne constitue pas un risque systémique**

Les caractéristiques intrinsèques au « business model » du secteur de l'assurance diffèrent fondamentalement de celles inhérentes à l'activité bancaire. Les compagnies d'assurances perçoivent les primes en amont de toute indemnisation potentielle et suivent une logique de financement à long terme. Un risque de liquidité similaire à celui des banques, qui se refinancent mutuellement et à court terme, n'existe pas. Par ailleurs, l'activité d'assurance ne constitue ni la source ni un élément générateur de la crise financière et, au contraire, le secteur de l'assurance a montré sa robustesse tout au long de cette crise financière sans précédent. Il est à souligner que les entreprises d'assurances ne se trouvent généralement pas interconnectées, contrairement aux banques, et les liens d'interdépendance sont quasi-inexistants.

- **Un Fonds de Garantie risque même de créer un risque systémique**

La mise en place d'un Fonds de Garantie risque de causer un déséquilibre majeur, surtout sur un petit marché. Les particularités du secteur de l'assurance au Luxembourg et ses caractères atypiques, notamment la prépondérance très marquée de l'assurance vie LPS, la concentration très poussée du marché ainsi que la grande hétérogénéité de ses opérateurs, favorisent l'émergence d'un risque systémique. En effet, la déconfiture d'un acteur de taille induira un effet de contagion du fait que les autres acteurs ne seront pas en mesure d'absorber les coûts potentiellement faramineux requis pour sauvegarder les intérêts des assurés de la compagnie en faillite. Le financement ex post nécessaire dans ce cas pour alimenter les ressources insuffisantes du Fonds entraînera un effet boule de neige menaçant l'intégralité du secteur.

Il est à noter dans ce contexte que l'ACA a rejoint une initiative de plusieurs associations de petits marchés concentrés de l'Europe Centrale (Autriche, Slovaquie, Tchéquie, Slovaquie, Hongrie) qui partagent les mêmes craintes et souhaitent attirer l'attention de la Commission sur les défis existentiels que présenterait un Fonds de Garantie, en raison de l'incapacité pour un marché étroit et concentré d'éponger les répercussions financières en cas de faillite d'un grand opérateur et du risque de contagion menaçant la survie de l'ensemble des acteurs. L'ACA s'efforce de faire remonter ses craintes à ce sujet aux différentes instances européennes (i.e. entrevue avec le Commissaire, M. Michel Barnier ; communication de notre position aux députés européens luxembourgeois; ..).

A titre subsidiaire, l'ACA (tout comme le CEA d'ailleurs) plaide pour attendre la concrétisation du prochain régime Solvency II dont l'objectif vise justement une maîtrise optimisée des risques en vue d'une meilleure protection des consommateurs. En effet, il semble mal venu de vouloir superposer maintenant une couche supplémentaire de « prudenialité » qui in fine ne fera qu'exacerber la charge administrative, affaiblir la solvabilité des entreprises concernées et renchérir le coût pour le consommateur.

## 5. La vie des Commissions

L'ACA organise ses travaux principalement au sein de deux catégories de Commissions :

- les Commissions « Assurances »
- les Commissions « Transversales »

Les Commissions « Assurances » sont chargées d'examiner les questions propres ayant trait aux principaux marchés d'assurances. Toute compagnie active sur un de ces marchés est d'office membre de la Commission « Assurance » traitant ledit marché.

Les Commissions « transversales » sont chargées d'examiner les questions propres à l'ensemble du secteur de l'assurance, qui ne sont pas liées à une branche déterminée. Les Commissions « transversales » sont composées des compagnies qui signalent au Comité de Direction leur intention de participer.

En général, chaque Commission est présidée par un membre du Conseil d'administration et les travaux sont gérés par un membre du Comité de Direction.

Les membres associés peuvent participer aux Commissions, à l'exception de celles réservées aux membres effectifs en raison de leur caractère politique ou de la sensibilité des données y traitées.

### 5.1. Les Commissions « Assurances »

#### 5.1.1. Commission Internationale Vie

Le Luxembourg a su tirer profit des possibilités conférées par l'instauration du passeport européen en devenant pionnier dans la libre prestation de services.

Contrairement à la majorité des autres marchés européens, petit pays oblige, le secteur financier luxembourgeois et, a fortiori, le secteur de l'assurance luxembourgeois, est largement investi dans la commercialisation de ses produits outre frontières. Il s'ensuit que le secteur se doit de procéder à une veille constante des évolutions fiscales, légales et réglementaires qui interviennent sur les marchés étrangers.

La Commission Internationale Vie (CIV), présidée désormais par Monsieur Marc Lauer, est en charge de ce suivi régulier et constitue une plateforme utile et importante pour nos compagnies membres opérant en libre prestation de service dans le domaine de l'assurance vie.

Au cours de la période sous revue, les différentes sous-commissions géographiques (France, Belgique, Italie,...) se sont ainsi réunies à plusieurs reprises pour y analyser en détail les conséquences, pour notre secteur, des principaux changements légaux et fiscaux intervenus depuis sur les différents marchés présentant un intérêt particulier pour nos membres:

#### - **Marché Belgique**

- Loi belge du 24/07/2008 relative aux contrats d'assurances vie « dormants ».
- Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances sur la vie.
- Arrêt de la cour constitutionnelle du 16 décembre 2010.

#### - **Marché Français**

- Instruction fiscale relative à la gestion assurantielle des prélèvements sociaux dus au décès des assurés d'une assurance-vie.
- Recommandation 2010-R-01 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en matière de commercialisation de produits financiers complexes.
- Conséquences de l'insertion des capitaux décès dans la masse successorale au dénouement du contrat d'assurance-vie par décès.
- Conséquences de la jurisprudence française nouvelle en matière de renonciation contractuelle pour défaut de conformité des conditions générales au droit français (deux jugements des 16 décembre 2010 et 11 janvier 2011 rendus par le Tribunal de Grande Instance de Paris).

#### - **Marché Italien**

- Abrogation de l'obligation de désigner un représentant fiscal.
- Plainte relative à l'impôt de substitution.
- Nouvelle réglementation 35/2010 sur la transparence sur les produits d'assurance.

#### - **Autres Marchés**

Au cours de la période sous revue, les Sous-commissions Allemagne et Portugal ne se sont pas réunies vu que l'actualité – légale ou fiscale – dans ces deux pays n'appelait pas à des travaux particuliers au niveau de l'ACA.

### - Sous-commission Produits

La Sous-commission Produits a analysé la première communication de la FINMA suisse relative à l'identification des bénéficiaires économiques dans la cadre d'assurance wrappers.

La Sous-commission a encore analysé des problèmes pratiques liés aux conventions de dépôt avec des banques hors EEE suite à la communication du Commissariat aux Assurances du 2 avril 2010 interdisant toute altération du modèle de convention. A l'issue des travaux au Comité Vie du Commissariat aux Assurances, le sujet est clôturé par la publication de la nouvelle circulaire LC 11/5 du 09.03.2011.

### 5.1.2. Commission Internationale Non-Vie et Réassurance

La Commission Internationale Non-Vie s'est réunie le 12 novembre 2010.

Les membres ont effectué un large tour de table afin de leur permettre de présenter les pays d'intervention de leurs sociétés et les branches y pratiquées.

Le Président constate la grande hétérogénéité des membres, tant sur les branches pratiquées que sur les pays d'intervention.

Le Président passe ensuite en revue les sujets qui pourraient être communs aux membres de la Commission :

- Taxe sur les primes d'assurances et assimilées ;
- Représentants fiscaux ;
- Solvency II ;
- IFRS ;
- Nouvelle législation anti-blanchiment : la loi du 27 octobre 2010.

M. Philip Aspden continue à représenter l'ACA dans l'International Affairs and Reinsurance Committee du CEA.

L'assemblée retient de s'échanger au moins une fois par an.

### 5.1.3. Commission Locale Assurances de Personnes

La Commission traite les sujets suivants au sein de ses cinq Sous-commissions :

- A côté de l'étude de toutes questions concernant l'assurance-vie locale, l'évolution des Pensions de vieillesse à Luxembourg est étudiée de façon à détecter les implications sur l'activité des assureurs dans le domaine des régimes de pension complémentaire.
- La Sous-commission Maladie traite actuellement l'implication de la réforme de l'Assurance Maladie obligatoire sur l'activité des assureurs maladie privés.
- La Sous-commission Anti-Discrimination étudie toutes questions en matière d'anti-discrimination et, en particulier, suit les travaux communautaires en la matière (critères sexe, âge et état de santé dans la tarification).
- La Sous-commission Accidents étudie tous problèmes concernant l'assurance accident et agit comme expert pour la mise en place d'un système Bonus-Malus pour l'Assurance Accident (AAA).

### 5.1.4. Commission Locale Non-Vie

La Commission Locale Non-Vie a, en particulier, traité les dossiers et sujets suivants :

- **Evolution du coût de la réparation automobile**

Confrontée au constat d'une évolution continue et inquiétante du coût de la réparation automobile, l'ACA a organisé en date du 13.01.2011 une réunion avec les fédérations de garagistes pour aborder de manière constructive et franche cette problématique.

Les parties ont convenu de se voir sur une base périodique (trimestriellement) pour rester en dialogue continu et de constituer un Groupe de travail commun pour analyser plus en détail les statistiques établies par l'ACA en la matière et en tirer les bonnes conclusions.

- **Révision de la loi sur le contrat d'assurance**

L'ACA a élaboré un projet de texte de révision de la loi sur le contrat d'assurance du 27.07.1997, en vue de tenir compte d'une part de problèmes d'application pratique posés par quelques dispositions et pour intégrer des points qui, à son avis, méritent de figurer dans ladite loi.

Les principales modifications proposées sont les suivantes :

- Il est proposé de reprendre dans la loi le principe consacré par la jurisprudence selon lequel le paiement de la prime par le preneur vaut acceptation du contrat et des conditions le régissant.
- Par le fait du preneur d'aller habiter à l'étranger, le risque couvert peut changer de nature ou la couverture ne plus répondre aux besoins du preneur, d'où la proposition de prévoir la faculté de résilier la police dans pareille hypothèse.
- Les amendements préconisés dans le contexte d'une adaptation tarifaire vont dans un sens de simplification et de flexibilisation, sans pour autant négliger la protection consommériste.

La nouvelle formule proposée permet d'alléger substantiellement la charge administrative et le coût afférent en donnant la possibilité à l'assureur de faire la notification requise par avis d'échéance.

Le preneur n'est pas moins protégé que dans le cadre actuel dans la mesure où il bénéficie d'un droit de résiliation au délai identique et que le contrat résilié reste soumis jusqu'à son terme au tarif applicable avant l'adaptation.

- Il est proposé un dispositif adapté pour régir le remboursement par l'assureur en cas de l'exercice du droit de rétraction dans le cadre d'une police « unit linked ».
- Pour des raisons de sécurité juridique, il est suggéré de préciser que l'euthanasie, régie par la loi du 16 mars 2009, ne constitue pas un risque exclu. La loi relative à l'euthanasie est muette sur le sujet, mais la solution de ne pas assimiler l'euthanasie à un suicide (du point de vue assurantiel) découle incontestablement de l'esprit de la loi.

- **Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11.11.2003 relatif à l'assurance obligatoire RC AUTOS**

Suite à la demande du Commissariat aux Assurances, l'ACA a réfléchi sur le système Bonus/Malus et lui a communiqué les propositions de texte suivantes :

- **Système Bonus/Malus**

L'ACA ainsi que ses compagnies-membres concernées ont réitéré leur attachement à un système Bonus/Malus unique et obligatoire et préconisent une application stricte et rigoureuse du dispositif en place consacrant le principe que chaque véhicule a son propre degré Bonus/Malus tel qu'il résulte du fonctionnement de l'échelle Bonus/Malus matérialisée dans le règlement grand-ducal émarginé.

Pour couper court aux marges d'interprétation ayant contribué aux déviations constatées, plusieurs précisions au niveau du libellé ont été suggérées.

- **Limitation de la couverture des dégâts matériels**

Etant donné que le Luxembourg est le seul pays européen à imposer encore une couverture illimitée pour les dégâts matériels, il est proposé d'étendre la liste restreinte des dérogations facultatives au principe de la couverture illimitée, aux sinistres environnementaux et aux dommages immatériels. Il est suggéré que pour ces cas de figure, dont l'occurrence paraît exceptionnelle, mais le potentiel dommageable élevé, la couverture puisse être raisonnablement limitée. La Garantie pour Dommages corporels resterait illimitée.

- **Recours de l'assureur pour conduite sous influence d'alcool**

L'ACA préconise de se référer au taux légal d'alcoolémie dans le cadre du recours de l'assureur. D'une part le taux de 0,8‰ figurant dans le texte actuel ne constitue plus le seuil prohibé (qui est de 0,5‰) et d'autre part cette formulation permet d'inclure également les chauffeurs routiers qui sont soumis à un seuil de tolérance plus sévère (0,2‰). Cette approche comporte surtout l'avantage de ne pas devoir changer continuellement le texte du règlement en cas de modification des taux par le législateur.

Ces propositions de texte ont été communiquées au Commissariat aux Assurances. Le Commissariat aux Assurances a entre-temps convoqué son Comité technique « RC AUTOS » pour en débattre.

- **Assurances obligatoires**

- **RC Promoteurs**

Le projet de loi N° 5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et modifiant le code civil introduit une assurance obligatoire des responsabilités biennale et décennale du « promoteur immobilier » dans le but déclaré de protéger l'acheteur contre les promoteurs immobiliers qui essaient de contourner la garantie légale à laquelle ils sont tenus en constituant des sociétés ad hoc pour chaque projet immobilier et en procédant par la suite à la liquidation de ces sociétés dès que les constructions sont achevées et les prix payés par les acheteurs.

Une délégation de la Sous-commission Sinistres a eu une entrevue avec le Ministère du Logement au cours de laquelle elle a exposé ses préoccupations quant à certaines modalités techniques et pratiques de cette assurance et lui a expliqué les prémisses requises pour la faisabilité d'une telle couverture.

- **RC Médecins**

L'article 33 bis de la loi du 14.07.2010 modifiant la loi concernant l'exercice des professions de médecine introduit une assurance RC obligatoire pour les professions médicales et renvoie à un règlement grand-ducal pour « fixer les conditions et modalités minimales que doit couvrir cette assurance ». L'ACA veillera à ce qu'elle soit consultée sur le contenu de ce futur règlement.

## 5.2. Les Commissions « Transversales »

### 5.2.1. Commission Sociale, Formation et Distribution

- **Cours d'agents d'assurances**

L'ACA organise depuis le deuxième semestre 2010 les cours de formation pour les candidats - agents d'assurance organisés précédemment par le Syndicat des Compagnies d'assurances.

Par lettre circulaire datée du 03.09.2010, les membres ont été informés de ce nouveau service presté par l'ACA. Les membres ont également été invités à désigner une personne de contact en charge de la formation-agent afin que l'ACA puisse, de manière efficace, les tenir au courant de l'évolution des ses actions de formation.

- **Formation sectorielle**

L'ACA se trouve en contacts très avancés avec l'IFBL pour la mise sur pied de la formation d'insertion à l'adresse des nouveaux engagés. Cette formation sera modulaire et se déclinera en deux volets, à savoir, l'assurance locale et l'assurance LPS.

Il est proposé d'intégrer à l'avenir également la formation pour examen d'agent dans le futur programme de formation offert par l'IFBL. Par la suite, il est, en outre, envisagé d'ajouter des formations non spécifiquement métier, mais relevant de domaines complémentaires et de nature plutôt générale (p.ex. informatique, comptabilité, gestion, compétences relationnelles, ...), en collaboration avec divers partenaires spécialisés dans ces créneaux.

Par ailleurs, la formation e-learning de l'IFBL en matière de lutte contre le blanchiment est considérée comme un outil très intéressant qui pourrait facilement être adaptée à l'assurance et comme pouvant répondre du moins en partie, aux exigences toujours croissantes (notamment de la part du Commissariat aux Assurances) dans ce cadre. L'ACA est en discussion avec l'IFBL pour ajuster ce module aux spécificités de l'assurance.

- **PRIPs et IMD2**

L'ACA a répondu aux consultations publiques de la Commission européenne sur l'initiative PRIPs (Packaged Retail and Investment Products) et sur le projet d'amendement de la directive en matière d'intermédiation d'assurances (IMD2).

- Dans la consultation PRIPs elle a notamment plaidé pour que l'assurance-vie classique, même avec participations aux bénéfices et l'assurance pension soient exemptées du champ d'application d'une future réglementation PRIPs. Elle a en outre soutenu une harmonisation européenne maximale du contenu, de la forme et des caractéristiques d'un futur Key Investor Information Document (KIID).
- Dans la consultation IMD, l'ACA s'est prononcée en faveur d'une extension du champ d'application de la directive à la vente directe par les compagnies d'assurances. Le sujet de la transparence des rémunérations des distributeurs d'assurance comme outil de gérer les conflits d'intérêts fait aussi partie des plans de la Commission européenne.

En matière de transparence des rémunérations l'ACA a proposé comme mesure alternative au montant de la rémunération, l'obligation de dévoiler, avant la conclusion du contrat, le statut du distributeur (agent, courtier, direct), de même



que l'identité de la partie qui le rémunère (assureur, client) et la forme de la rémunération (commission, honoraires, salaire). Cette mesure alternative a également été adoptée par le CEA.

## 5.2.2. Commission Légale et Fiscale

### • Sous-commission Anti-Blanchiment

La Sous-commission Anti-Blanchiment a examiné dans quelle mesure la loi du 27 octobre 2010 portant renforcement du cadre légal en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et modifiant en particulier la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, impacte les obligations des assureurs concernés en la matière et quels sont les éléments saillants nouveaux introduits dans ladite législation. Cette loi vise surtout à tenir compte des critiques du GAFI et à y intégrer les améliorations préconisées par ce dernier.

L'ACA se trouve en contact avec l'ABBL en vue de trouver une solution satisfaisante à cette problématique et à dégager un « modus vivendi ».

La Sous-commission Anti-Blanchiment, compte tenu de l'approche risque consacrée par la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, a élaboré des relevés de critères et risques à prendre en considération et à évaluer lors de la souscription d'une assurance-vie.

Ces documents ont été déclinés suivant les grandes catégories d'assurances, à savoir : l'assurance-vie locale, l'assurance groupe et l'assurance-vie LPS.

Pour l'assurance-vie locale, la Sous-commission Anti-Blanchiment a également procédé à un scoring des différents risques.

Par la suite et en accord avec l'ACA, le Commissariat aux Assurances a repris ces recommandations de l'ACA dans sa lettre circulaire 11/2 en leur conférant un caractère contraignant. La Sous-commission Anti-Blanchiment va examiner les problèmes d'interprétation et d'application soulevés dans ce contexte par plusieurs membres en vue de dégager une approche commune et des lignes de conduite en adéquation.

### • Sous-commission Solvency II

Au sein de la Sous-commission Solvency II furent entre autres développées les réponses que l'ACA a fournies dans le cadre des « Solvency II level 2 implementing measures ». L'ACA a insisté dans ses commentaires pour que le principe de la proportionnalité soit pleinement respecté. La contribution fut également communiquée à titre d'information au Commissariat aux Assurances et au Comité Européen des Assurances (CEA).

Par ailleurs, et ensemble avec l'Association des Actuariers du Luxembourg (ALAC), la Sous-commission s'est penchée sur l'analyse et le suivi des textes du QIS 5. La Sous-commission procède aussi au suivi régulier des travaux du CEA y afférents et essaye de leur communiquer, dans la mesure du possible, les vues du secteur des assurances luxembourgeois.

### • Sous-commission Législation (Vie LPS)

Au cours de la période sous revue, la Sous-commission Législation (vie LPS) nouvellement constituée s'est notamment consacrée à :

#### - L'analyse de la communication de la FINMA (No 18, 2010)

La communication impose aux intermédiaires financiers (définis comme « banques et négociants en valeurs mobilières ») des obligations d'obtention d'informations de la part des assureurs, au moment de l'ouverture du compte.

Le champ d'application de ces considérations étant très large, les assureurs seront quasi systématiquement visés par cette obligation d'information (nom, prénom, adresse, date de naissance et nationalité du preneur d'assurance). Un mandat spécial du client devrait permettre aux assureurs luxembourgeois de pouvoir communiquer ces informations.

La Sous-commission suivra de près les évolutions dans ce dossier.

#### - L'analyse des jugements rendus par le Tribunal de Grande Instance ("TGI") de Paris contre plusieurs assureurs -vie

Depuis octobre 2010, au moins 5 jugements négatifs ont été rendus par le TGI de Paris (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> chambres) contre des assureurs-vie (3 cas concernant des assureurs français et 2 cas concernant des assureurs luxembourgeois).

Le tribunal a estimé dans ses différents jugements qu'il y avait des défauts d'informations précontractuelles, faisant subsister le droit de



renonciation, et permettant ainsi au preneur à réclamer le montant de la prime initiale versée.

Ces décisions du TGI de Paris qui privilégient un formalisme absolu par rapport au contenu de l'information et sanctionnent de manière disproportionnée les assureurs, font l'objet d'appels dont le résultat est tout-à-fait incertain.

L'interprétation hyper formaliste par des tribunaux français de textes légaux transposés de directive européenne pose la question de l'entrave à l'activité LPS.

- **Sous-commission Taxation de l'épargne et de Coopération administrative**

- **Analyse de la proposition de directive en matière de Taxation de l'épargne et de la directive sur la Coopération administrative**

La Sous-commission Taxation de l'épargne et Coopération administrative s'est réunie à plusieurs reprises pour procéder à l'analyse des conséquences de l'accord intervenu dans le cadre de la coopération au niveau de l'ECOFIN du 15 février 2011 sans que, en même temps, le dossier relatif à la taxation de l'épargne n'y ait été discuté.

L'accord prévoit un échange automatique des revenus (taxables) de 5 catégories – sous réserve de la disponibilité des informations y afférentes auprès de l'Administration concernée avec effet au 01.01.2015. En outre, il est prévu de demander éventuellement à partir du 01.01.2017 de transmettre de manière automatique et ce, sans condition aucune, les données afférentes à au moins 3 catégories de revenus.

Selon les déclarations du Ministre Frieden, le Luxembourg limiterait « ses » communications (du moins dans un 1<sup>er</sup> temps) aux seules catégories de revenus suivants : les salaires des non résidents, les retraites des non résidents et les tantièmes. Il s'ensuit que les assurances-vie ne feront pas (encore) l'objet d'une communication systématique même si, dans le cadre de l'échange d'information sur demande, de telles communications subsistent.

Après analyse des textes sous revue, les membres estiment pouvoir s'accommoder avec les dispositions y contenues – surtout alors qu'il apparaît que le stock de contrats existants s'en retrouve préservé. Ils estiment en outre qu'il est préférable de voir traiter les assurances dans une et une seule directive ; la directive sur la coopération administrative dont la nature même consiste dans l'échange d'informations apparaît comme l'outil adéquat.

Il s'ensuit que la position de l'ACA, à savoir plaider pour une non-inclusion des produits d'assurances dans le champ d'application de la directive sur la taxation de l'épargne, se retrouve même renforcée.

- **Analyse du dispositif « FATCA »**

La Sous-commission s'est, en outre, penchée sur l'analyse du dispositif « FATCA » (réglementation américaine obligeant les entreprises concluant certains types d'opérations financières visant également des catégories d'assurance-vie) avec des citoyens américains ou même des personnes ayant résidé aux Etats-Unis de communiquer des données confidentielles (tombant sous le secret professionnel) aux autorités américaines.

Les membres estiment que le nombre de contrats visés restera marginal comparé aux contrats potentiellement inclus dans le futur champ de la directive sur la taxation de l'épargne et qu'un système de reporting généralisé serait disproportionné par rapport au but visé.

- **Sous-commission TVA**

Courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2008, la Commission européenne avait publié une nouvelle proposition de directive et de règlement en matière de taxe sur la valeur ajoutée sur le traitement des services financiers et d'assurances (modifiant la directive 2006/112/CE).

Le dossier, très technique, est depuis discuté vivement au sein des instances européennes sans qu'un consensus n'ait été trouvé à ce jour. La thématique de la sous-traitance, revêtant un intérêt particulier pour notre secteur, est dorénavant traitée dans une note séparée, faute de trouver un accord politique à ce propos. Nonobstant ces difficultés, il n'est pas exclu qu'un compromis (l'unanimité étant pourtant de mise) puisse être trouvé dans un avenir proche.

La Commission européenne a publié en outre en ce début d'année un « livre vert sur l'avenir de la TVA – vers un système de TVA plus simple, plus efficace ». La consultation publique y afférente expire le 31 mai 2011.

L'ACA participe activement aux travaux y afférents dans le cadre d'un groupe ad hoc institué au sein du CEA et communique systématiquement son avis par rapport aux différentes propositions de texte à l'Administration de l'Enregistrement luxembourgeoise.

### 5.2.3. Commission Productivité

#### • Archivage électronique

Une Sous-commission « Archivage électronique » a été constituée pour traiter les thématiques en relation avec l'archivage et la signature électroniques, notamment en prévision d'une future loi qui devrait assimiler le support électronique au document papier du point de vue de la preuve.

#### • Coassurance

L'ACA a sollicité des offres de service (auprès de 4 sociétés de consultance) avec pour mission l'élaboration d'un processus commun lié aux opérations de coassurance entre assureurs non-vie qui répond à des exigences de productivité et d'efficacité optimales et qui couvre l'ensemble des cycles des chaînes opérationnelle et comptable.

En effet, le suivi administratif et comptable des opérations entre coassureurs n'est pas harmonisé à l'heure actuelle. Les difficultés qui en résultent concernent en particulier le manque de cohérence dans le traitement de l'information ainsi qu'un apurement des créances et des dettes long et fastidieux se traduisant par la présence de soldes comptables importants et âgés.

Le Conseil d'administration s'est prononcé pour une approche « light » (au contraire d'une refonte complète du système) d'élaboration de lignes directrices et de définition d'un processus cible. Il a décidé de retenir l'offre la plus compétitive.

Le consultant retenu a contacté les compagnies concernées et le processus devant aboutir à la rationalisation souhaitée, est en cours.

### 5.2.4. Commission Communication et Promotion du secteur

Le Conseil d'administration a décidé de poursuivre les réflexions visant à dégager des idées et pistes pour promouvoir collectivement la place d'assurance luxembourgeoise et en particulier pour mettre en place un système coordonné afin :

- d'assurer une meilleure visibilité de la place d'assurance vie LPS luxembourgeoise
- de valoriser des atouts comparatifs de l'assurance vie LPS au Luxembourg et l'expertise des assureurs luxembourgeois

- de répondre de manière appropriée lorsque des attaques sont portées contre l'assurance vie LPS luxembourgeoise dans la presse internationale.

Dans ce contexte, il a été retenu de relancer le partenariat avec LuxembourgforFinance (LfF) et de préparer un plan de communication sur deux ans. Parallèlement, il est préconisé de mettre à jour la brochure de l'ACA dédiée à l'assurance-vie, en collaboration avec LfF.

### 5.2.5. Commission Statistiques du secteur

Dans le cadre de ses activités, l'ACA est régulièrement amenée à communiquer avec des acteurs externes (i.e. avec les médias, avec le régulateur, avec les administrations et ministères, avec d'autres organisations patronales, avec le Comité Européen des Assurances, avec la Commission européenne, ...) et a de plus en plus souvent besoin de soutenir ses propos et arguments par des chiffres probants.

Afin de permettre à l'ACA de disposer dans un délai plus rapproché de données pertinentes et chiffrées, le Conseil d'administration a décidé de prévoir désormais, à part l'enquête statistique annuelle, des enquêtes trimestrielles moins étoffées.

Les données collectées lors de ces enquêtes trimestrielles permettront ainsi à l'ACA de publier périodiquement des statistiques (agrégées) relatives à l'évolution du secteur. Parallèlement, l'enquête annuelle, plus complète, reste une source primordiale pour les compagnies-membres de l'ACA alors que les informations y afférentes sont reprises au niveau individuel – ce qui leur permet de disposer d'une information utile et importante par rapport à leur positionnement.

## 6. Relations avec d'autres organisations

### 6.1. Nos partenaires institutionnels

#### • Haut Comité de la Place Financière (HCPF)

Le Ministre des Finances a créé début 2010 un Haut Comité de la Place financière.

Ce nouvel organe remplace le CODEPLAFI et est placé sous la présidence du Ministre Luc Frieden et l'ACA y est représentée par M. Marc Lauer.

Le Comité réfléchit sur de nouvelles lignes de développement de la place financière sur un axe de temps de 5 ans tout en préservant et en améliorant si possible l'existant qui constitue le fondement pour de nouveaux axes de développement stratégique.

L'ACA a élaboré une note stratégique esquissant des niches et potentialités de développements dans les différentes activités de l'assurance.

Dans le cadre de ce Haut Comité le secteur de l'assurance est reconnu comme un pilier à part de la place financière.

En plus des travaux de l'Assemblée Plénière du HCPF, l'ACA est active dans les groupes de travail suivants :

- GT Sectoriel Assurances et Réassurances
- GT Attractivité et Environnement Concurrentiel
- GT Innovation

Au début de l'année 2011, le Ministre Frieden a pérennisé le HCPF en tant que « Think Tank » de la place financière de Luxembourg.

#### • Commissariat aux Assurances

##### - Comités techniques

L'ACA a participé aux travaux des Comités techniques du Commissariat aux Assurances suivants :

- Comité Actuariat
- Comité technique Reporting
- Comité technique Anti-Blanchiment
- Comité technique Réassurance

##### - Comité ad hoc PSA

Le Commissariat aux Assurances se propose d'introduire un futur statut de « PSA » Professionnel du secteur d'assurances.

L'objectif poursuivi par le Commissariat aux Assurances consiste à :

- créer et organiser de nouvelles professions au sein du secteur de l'assurance en les soumettant à une surveillance prudentielle appropriée et en leur appliquant les obligations de confidentialité de l'article 111-1 de la loi
- faciliter pour les entreprises d'assurances et de réassurance le recours à la sous-traitance de certaines de leurs activités.

Les catégories de PSA proposées par le Commissariat aux Assurances seraient notamment :

- les sociétés de gestion d'entreprises d'assurances
- les sociétés de gestion d'entreprises de réassurances
- les prestataires de services actuariels
- les sociétés de gestion de portefeuilles d'assurances
- les régleurs de sinistres

L'ACA soutient que la mise en place d'un statut de PSA doit aussi permettre d'offrir aux assureurs des solutions pour la mise en place et la gestion du futur régime de Solvency II (p.ex. pour le risk management, le contrôle interne et la fonction compliance).

## 6.2. Nos partenaires locaux



PROFIL a été créée à l'initiative des associations professionnelles relevant du secteur financier luxembourgeois. Son but prioritaire consiste à intensifier la promotion de l'image de la place financière à travers une démarche structurée et professionnelle.

L'association réunit les représentants du secteur bancaire, des assureurs, des fonds d'investissement, des gestionnaires de fortunes, des domiciliataires de sociétés, des avocats, des experts-comptables, des réviseurs d'entreprises ainsi que des activités auxiliaires.

Pour soutenir davantage les efforts de promotion vers l'extérieur et assurer une politique de communication coordonnée et structurée sur la place financière, l'Etat luxembourgeois et PROFIL ont conclu un partenariat public-privé sous la dénomination LuxembourgforFinance (LfF) ou Agence pour le Développement de la Place Financière.

Au cours de la période sous revue, PROFIL s'est notamment penchée sur

- l'organisation du Luxembourg Financial Forum
- l'analyse de sujets d'actualités intéressant la place financière
- réflexion sur les activités de PROFIL

L'ACA est représentée auprès de PROFIL par M. Paul Hammelmann.



L'agence LuxembourgforFinance (LfF) a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 sous forme de partenariat public-privé et est présidée par le Ministre des Finances, M. Luc Frieden.

LfF a ainsi de multiples tâches englobant :

- la présentation des structures et des avantages de la place financière luxembourgeoise ;
- l'organisation de séminaires internationaux et la participation à des foires renommées ;
- l'entretien de contacts avec les « opinion leaders » des médias internationaux ;
- la communication de la diversité des carrières offertes par le secteur financier ;

- l'émission régulière de brochures et de documentation sur les produits et services de la place et sur leur cadre légal, réglementaire et fiscal.



L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) est l'organisation faitière du patronat luxembourgeois qui représente de par ses membres, en l'occurrence les organisations et chambres professionnelles patronales, l'intégralité des entreprises du secteur privé à l'exception de celles relevant du secteur primaire.

Au cours de la période sous revue, l'UEL a notamment travaillé sur :

- la préparation des négociations tripartites
- la réforme de l'assurance maladie et la participation à la quadripartite
- la réforme de l'assurance accident
- certains aspects du droit du travail
- les négociations bipartites

L'ACA est représentée au Conseil d'administration de l'UEL par son Président et son Administrateur-Délégué.

M. Marc Hengen représente l'ACA dans plusieurs groupes de travail.



Le Conseil économique et social est l'institution consultative centrale et permanente du Gouvernement en matière d'orientation économique et sociale. Il est l'encheinte du dialogue social et de la concertation socioprofessionnelle au plan national et supranational sur les problèmes économiques, sociaux et financiers, auxquels il s'agit de trouver des solutions consensuelles.

Il remplit un rôle important de prospective et de catalyseur d'idées.

L'ACA est représentée au sein du CES par M. Paul Hammelmann, membre effectif et par M. Paul-Charles Origer, membre suppléant.



La Chambre de Commerce est une institution de droit public, regroupant toutes les entreprises, hormis l'agriculture et l'artisanat, qui disposent de leur propre chambre professionnelle. Au Grand-Duché de Luxembourg l'affiliation à la Chambre de Commerce est obligatoire pour toutes les personnes physiques, les sociétés commerciales, ainsi que les succursales de sociétés étrangères établies au Luxembourg, exerçant une activité commerciale, financière ou industrielle.

Le secteur des assurances est représenté à l'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce par M. Marc Lauer et par M. Pit Hentgen comme suppléant.



L'Institut National pour le Développement durable et pour la responsabilité sociale des entreprises (INDR) a été fondé en 2007 par les organisations patronales membres de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL).

L'INDR a pour objet de promouvoir dans le cadre de l'engagement durable, le concept de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises (RSE).

L'ACA est représentée au Conseil d'administration de l'INDR par son Président et son Administrateur-Délégué.



L'a.s.b.l. « XBRL LUXEMBOURG » a été constituée en date du 17.01.2007. L'association a principalement comme objet de promouvoir et de développer le standard technique XBRL, en particulier dans les reportings financiers.

L'ACA est représentée au Conseil d'administration d'XBRL par M. Paul Hammelmann et par M. Christian Eilert en tant que suppléant.



**Mutualité  
des Employeurs**

La Mutualité des Employeurs est une institution de la sécurité sociale créée par la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut salarié unique. Elle est opérationnelle depuis le 1er janvier 2009.

La Mutualité a pour objet de prémunir les employeurs contre le coût financier que représente la continuation du paiement des salaires aux travailleurs (Lohnfortzahlung) frappés d'une incapacité de travail, obligation patronale dont bénéficient l'ensemble des salariés selon la loi du 13 mai 2008.

L'ACA est représentée au Conseil d'administration de la Mutualité par M. Pit Hentgen, membre, et par M. Marc Lauer, membre suppléant.

### 6.3. Nos partenaires internationaux



Au cours de la période sous revue, le CEA s'est notamment penché sur les problématiques suivantes :

- Crise financière
- Solvency II
- Taxation de l'épargne
- Taxe sur la valeur ajoutée
- Discrimination
- Coassurance
- Produits d'investissement de détail (PRIPs)
- Révision de la directive intermédiation (IMD)
- Information du consommateur
- Fonds d'insolvabilité

L'ACA est représentée dans la Conférence des Directeurs Généraux par M. Paul Hammelmann et, dans le Comité du Marché Unique, par M. Christian Eilert.

Marc Hengen est membre des Task Forces Pensions, PRIP's et IMD review.



## 6.4. Autres partenaires



Le nombre d'examens médicaux lié à une embauche est resté stable en 2010 (3.404 personnes vues) par rapport à 2009 (3.892 personnes vues). Parallèlement, l'ASTF a tout-de-même pu observer une progression importante des nouvelles demandes d'examens médicaux qui ont augmenté de 64% par rapport à 2009.

L'ASTF a par ailleurs été confrontée à une augmentation sensible de la demande de « check-up » ce qui témoigne de l'intérêt accru pour ce type de services des institutions financières et ce même en période de crise.

L'ACA est représentée au Conseil d'administration de l'ASTF par M. Christian Eilert.

## AGERE

Association des gestionnaires  
de réassurances

L'Association des gestionnaires de réassurances (AGERE), dont l'ACA assume le Secrétariat moyennant une participation au budget de l'ACA, est présidée par M. Claude WEBER.

Parmi les thèmes abordés lors de la période sous revue, on peut notamment citer :

- le traitement de différents sujets liés à Solvency II
- Taux techniques
- Loi anti-blanchiment
- Captive Event

M. Marc Hengen assure la fonction de Secrétaire Général de l'AGERE.



L'association regroupe quelque 130 actuaire)s actifs sur le marché luxembourgeois.

L'ALAC organise régulièrement des manifestations ouvertes à tous sur des sujets ayant trait à l'actuariat.

Les dernières conférences, auxquelles les membres de l'ACA ont également été invités, ont porté sur les sujets suivants :

- Own Risk and Solvency Assessment (ORSA)
- Le risqué invalidité : généralités, variantes, analyses de produits dans différents pays, résultat d'enquête en Belgique et d'analyse biométrique en Allemagne
- Apport des générateurs de scénarios économiques dans les calculs liés à Solvabilité 2

### Promotion dans les médias

L'ACA est présentée sur les antennes radio suivantes :

- **RTL – Cartes blanches économiques**  
Les textes des émissions peuvent être consultés en intégralité sur notre site Internet : [www.aca.lu](http://www.aca.lu)
- **Radio 100,7**  
Emission « Eng Fro eng Äntwert »

## 7. Les conférences et événements de l'ACA

### 7.1. Journée de l'Assurance

La 12e Journée de l'Assurance s'est déroulée en date du 6 octobre 2010 au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.



Après une introduction par M. Paul Hammelmann, le Président de l'ACA, M. Paul De Cooman a souhaité la bienvenue à tous les invités.

Par la suite, M. le Ministre Luc Frieden a présenté son discours relatif la place financière et notamment au secteur des assurances.



A l'occasion de cette journée, l'ACA a invité ses hôtes à suivre un discours de M. Benno Reischel, directeur Europe du Nord, Lloyd's, « **Du café aux cybers-risques – L'assurance facteur essentiel d'une économie prospère** ».

La Journée de l'Assurance fut clôturée par le traditionnel verre de l'amitié.



## 7.2. QIS5

### • Etude d'impact « QIS5 »

L'ACA, en collaboration avec l'ALAC a organisé une formation « QIS5 » dans le cadre de la cinquième étude d'impact QIS5, qui a lieu du 02/09/2010 au 10/09/2010 avec le programme suivant :

- Module 1 : Contexte et objectifs généraux
- Module 2 : Principes de valorisation des actifs et des provisions techniques, analyse des risques financiers et transversaux
- Module 3 : Evaluation des provisions techniques et des risques en assurances vie
- Module 4 : Evaluation des provisions techniques et des risques en assurances non-vie
- Module 5 : Evaluation des provisions techniques et des risques en assurances santé

### • Résultats du projet « QIS5 – assistance »

Le 10 mars 2011, l'ACA a organisé conjointement avec l'Association Luxembourgeoise des Actuaire (ALAC) une présentation portant sur les « Résultats du projet QIS5-assistance – Quid de la suite ? ».

## 7.3. Conférence sur le projet de réforme de l'Assurance Maladie

L'ACA a eu l'honneur d'inviter ses membres à une conférence sur la réforme de l'assurance maladie et ses conséquences éventuelles pour l'assurance maladie privée, qui a eu lieu le 10 novembre 2010, en présence de M. Pierre Bley (Directeur de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)).

## 7.4. Conférence sur les initiatives communautaires en matière d'anti-discrimination

Le 2 mars 2011, Mme Carole Ostaréna, Vice-Présidente Life & Health auprès de Swiss Re, qui représente actuellement l'ACA dans le groupe de travail « Anti-Discrimination » du Comité Européen des Assurances a présenté les récentes initiatives communautaires en matière d'anti-discrimination et a commenté l'arrêt que la Cour de Justice de l'Union européenne a rendu le 1<sup>er</sup> mars 2011 dans le dossier de la plainte de l'association consumériste belge « Test Achats » qui soutient que la tarification en fonction du sexe serait contraire au droit communautaire relatif à l'égalité de traitement.

## 8. L'association en 2010

La gestion de l'ACA est assurée par :

- le Président et le Conseil d'administration ;
- le Bureau ;
- l'Administrateur-Délégué ;
- le Comité de Direction.

### 8.1. Le Conseil d'administration

#### • Administrateurs

Depuis le 15/06/2010, le Conseil d'administration de l'ACA se compose de 10 administrateurs :

M. Paul DE COOMAN, AXA ASSURANCES	Président
M. Pit HENTGEN, LA LUXEMBOURGEOISE	Vice-Président
M. Marc LAUER, GROUPE FOYER	Vice-Président
M. David STEINEGGER, LOMBARD INTERNATIONAL	Vice-Président
M. André BREDIMUS, BALOISE ASSURANCES	Membre
M. Martial de CALBIAC, CAMCA ASSURANCE	Membre
M. Paul HAMMELMANN, ACA	Administrateur-Délégué
M. Jacques HANSOULLE, FORTIS VIE LUXEMBOURG	Membre
M. Alain SCHAEDEGEN, ALLIANZ INSURANCE	Membre
M. Patrick SCHOLS, DEXIA LIFE & PENSIONS	Membre

- **Administrateurs Suppléants**

Le Conseil d'administration comprend en outre 8 administrateurs suppléants dont 3 administrateurs suppléants représentant les compagnies pratiquant principalement l'assurance vie en LPS :

Mme Myriam DALLANOCE  
INTERLUX ASSURANCES MALADIE

M. Dirk BILLEMON  
FORTIS VIE LUXEMBOURG

M. Romain BRAAS  
BALOISE VIE

M. Jean MARCHES  
NATIXIS LIFE

M. Alain NICOLAI  
AXA ASSURANCES

M. Romain ROSSETTI  
AME LIFE LUX

M. Luc THEMELIN  
LA LUXEMBOURGEOISE

M. Gilbert WOLTER  
FOYER ASSURANCES

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Tanguy POLET en tant qu'administrateur suppléant en raison d'une mutation professionnelle à l'étranger.

- **Honorariat**

L'ACA est depuis toujours soucieuse d'établir un pont entre le passé, le présent et le futur. A ce titre, une importance toute particulière a toujours été accordée à l'honorariat :

*Sont Présidents d'honneur :*

M. Marcel DELL  
M. Robert HENTGEN  
M. Nico REYLAND  
M. François TESCH

*Sont Administrateurs honoraires :*

M. Philip ASPDEN  
M. Gabriel DEIBENER  
M. Georges HENGEN  
M. Henri MARX  
M. Pierre MERSCH  
M. Jean NEUMAN  
M. Yvan REINARD  
M. Jean WORRE

## 8.2. Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents ainsi que de l'Administrateur-Délégué de l'ACA.

Le Bureau exécute les missions et tâches qui lui sont déléguées par le Conseil d'administration.

## 8.3. L'Administrateur-Délégué

**M. Paul Hammelmann**  
Administrateur-Délégué

Au titre d'abord de Secrétaire Général, M. Paul Hammelmann dirige l'ACA depuis 1980 et veille au bon déroulement de la gestion opérationnelle de l'association.

M. Paul Hammelmann a été nommé Administrateur-Délégué lors de l'Assemblée Générale du 15.06.2010.

**Mme Chantal Gansen**  
Assistante

Assume, entre autres, l'assistance administrative de M. Paul Hammelmann.

## 8.4. Le Comité de Direction

**M. Paul-Charles Origer**  
Membre du Comité de Direction

Juriste de formation, M. Origer est en charge de tous les dossiers ayant trait au marché indigène et, de manière générale, suit toute activité du secrétariat ayant un caractère juridique.

**M. Christian Eilert**  
Membre du Comité de Direction

Economiste de formation, M. Christian Eilert est en charge des questions ayant un caractère économique ou financier et, notamment, des dossiers ayant trait à la taxation et à l'activité vie en LPS. Il est, en outre, en charge des statistiques du secteur.

**M. Marc Hengen**  
Membre du Comité de Direction

Juriste de formation et assureur de métier, M. Marc Hengen est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, en charge de groupes de travail auprès du CEA, de l'UEL, de la SC Produits, Distribution et d'autres sujets et dossiers spécifiques.

### *L'assistance au Comité de Direction de l'ACA*

**Mme Annick Beckius**  
Secrétaire de Direction

Est en charge, entre autres, de la comptabilité, du calcul et suivi du paiement des cotisations et des événements propres à l'ACA (Journée de l'Assurance, ...).

**Mme Patrizia Trasatti**  
Secrétaire de Direction

Assume, entre autres, l'assistance administrative des Membres du Comité de Direction et la mise à jour du site Internet de l'ACA.

**Mme Nadine Feller**  
Réceptionniste

Est en charge, entre autres, de l'accueil, des envois et d'autres fonctions logistiques.



*Le Bureau Luxembourgeois et le Fonds de Garantie Automobile*

**Mme Luciana Morolli**  
Responsable Administrative

**Mme Isabelle Spautz**  
Responsable Administrative

Mmes Morolli et Spautz assument le suivi administratif des dossiers du Bureau Luxembourgeois et du Fonds de Garantie Automobile, ainsi que des demandes d'information adressées au Fonds de Garantie Automobile en sa qualité de Centre d'Information.

## 9. Les membres de l'ACA

### 9.1. Membres effectifs

Actuellement, l'ACA compte **69 membres effectifs**. Depuis juin 2010, l'ACA a accueilli **2** nouveaux membres effectifs :

- ALTAÏR ASSURANCES S.A.
- ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.

#### **Changement de dénomination :**

Depuis le 13 décembre 2010, la société agissant sous la dénomination de « ERGO » et de « ERGO Life » est dénommée « ERGO Insurance ».

#### **Fusions :**

- En date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 la société « BALOISE ASSURANCES IARD S.A. » a fusionné avec la société « BALOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A. ».
- En date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 la société « BALOISE EUROPE VIE S.A. » a fusionné avec la société « BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A. ».

#### • **Compagnies-membres Non-Vie :**

##### **ALLIANZ INSURANCE LUXEMBOURG**

14, boulevard F. D. Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG  
Directeur: M. Alain SCHAEDEGEN

##### **ALTAÏR ASSURANCES S.A.**

26, rue Louvigny  
L-1946 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Alvaro VILLAMOR GARCIA

##### **ARISA ASSURANCES**

5, rue Eugène Ruppert  
L-2453 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Hans PLATTNER

##### **ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A.**

7, Boulevard Joseph II  
L-1840 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Alain HAUGLUSTAINE

##### **AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.**

7, rue de la Chapelle  
L-1325 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Paul DE COOMAN

##### **BALOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.**

23, rue du Puits Romain  
L-8070 BERTRANGE  
Directeur : M. André BREDIMUS

##### **CAMCA ASSURANCE S.A.**

32, avenue de la Liberté  
L-1930 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Martial DE CALBIAC

##### **CHARTIS EUROPE S.A. – LUXEMBOURG Branch**

10B, rue des Mérovingiens  
L-8070 BERTRANGE  
Mandataire général : M. Philippe GOUTIERE

##### **COLOMBE ASSURANCES**

2A, place de Paris  
L-2314 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Eric MACE

##### **CREDIT AGRICOLE RISK INSURANCE**

74, Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Claude WEBER

##### **D.A.S. LUXEMBOURG**

3, rue Thomas Edison  
L-1445 STRASSEN  
Directeur : M. Oliver WIENAND

##### **D.K.V. LUXEMBOURG S.A**

43, avenue J.-F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Georg NIEDEREHE

##### **D.K.V. Globality S.A.**

13, rue Edward Steichen  
L – 2540 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Martin VON KIAER

##### **ERGO INSURANCE S.A.**

5 ZAI Bourmicht  
L – 8070 BERTRANGE  
Mandataire général : M. Georg NIEDEREHE

**FOYER-ARAG S.A.**

12, rue Léon Laval  
L-3372 LEUDELANGE  
Directeur : M. Jean ZENNERS

**FOYER ASSURANCES S.A.**

12, rue Léon Laval  
L-3372 LEUDELANGE  
Directeur : M. Franck MARCHAND

**FOYER SANTE S.A.**

12, rue Léon Laval  
L-3372 LEUDELANGE  
Directeur : M. Claus Maria SEILER

**INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.**

10B, Z.A. Bourmicht  
L-8070 BERTRANGE  
Directeur : Mme Myriam DALLANOCE

**LA LUXEMBOURGEOISE**

10, rue Aldringen  
L – 1118 LUXEMBOURG  
Directeur: M. Pit HENTGEN

**PRIMELUX INSURANCE**

2, boulevard Konrad Adenauer  
L – 1115 LUXEMBOURG  
Directeur : Mme Marleen VAN MALDEREN

**P & V ASSURANCES**

5A, rue Thomas Edison  
L-1445 STRASSEN  
Mandataire général : M. Jean-Pierre QUAIRIERE

**SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.**

74, rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Danilo GIULIANI

**SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS**

(LUXEMBOURG) S.A.  
23, route d'Arlon  
L- 8009 STRASSEN  
Directeur : M. Nicolas JOLIF

**SWISS RE INTERNATIONAL S.E.**

2A, rue Albert Borschette  
L-1246 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Markus SCHAFROTH

**THE SHIOWNERS MUTUAL PROTECTION AND INDEMNITY ASSOCIATION**

16, rue Notre-Dame  
L – 2240 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Pascal HERRMANN

**THE SHIOWNERS MUTUAL STRIKE INSURANCE ASSOCIATION EUROPE**

74, rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Claude WEBER

**THE WEST OF ENGLAND SHIOWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION (LUXEMBOURG)**

33, boulevard Prince Henri  
L-1724 LUXEMBOURG  
Directeur : Mme Carolina LOCKWOOD

• **Compagnies-membres Vie :**

**ABN AMRO LIFE S.A.**

46, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG

Directeur : M. René VANRIJKEL

**ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG S.A.**

14, boulevard F. D. Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Directeur : M. Alain SCHAEDGEN

**ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.**

38, Parc d'activités de Capellen  
L -8303 CAPELLEN

Directeur : Mme Germaine BRABANTS

**A.M.E. LIFE LUX S.A.**

7, Boulevard Joseph II  
L-1840 LUXEMBOURG

Directeur : M. Romain ROSSETTI

**ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL  
LUXEMBOURG S.A.**

5, rue Eugène Ruppert  
L – 2453 LUXEMBOURG

Directeur : M. Olivier SCHMIDT-BERTEAU

**ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A. (L)**

4a, rue Albert Borschette  
L-1246 LUXEMBOURG

Directeur : M. Michael EMMEL

**AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A**

7, rue de la Chapelle  
L-1325 LUXEMBOURG

Directeur : M. Paul DE COOMAN

**BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A.**

23, rue du Puits Romain  
L-8070 BETRANGE

Directeur : M. Romain BRAAS

**CALI EUROPE**

31-33, avenue Pasteur  
L – 2311 LUXEMBOURG

Directeur : M. Guy VAN DEN BOSCH

**CAMCA VIE S.A.**

32, avenue de la Liberté  
L-1930 LUXEMBOURG

Directeur : M. Martial DE CALBIAC

**CARDIF LUX INTERNATIONAL S.A.**

33, rue de Gasperich  
L-5826 HESPERANGE

Directeur : M. Fabrice BAGNE

**CMI INSURANCE LUXEMBOURG**

23, route d'Arlon  
L –8009 STRASSEN

Directeur : M. Mark HAMPER

**DB VITA S.A.**

2, rue Konrard Adenauer  
L-1115 LUXEMBOURG

Directeur : M. Frank BREITING

**DEXIA LIFE & PENSIONS**

2, rue Nicolas Bové  
L-1253 LUXEMBOURG

Directeur : M. Patrick SCHOLS

**EURESA LIFE S.A.**

B.P. 1611  
L – 1016 LUXEMBOURG

Directeur : M. Jean-Pierre QUAIRIERE

**EUROP ASSISTANCE S.A.**

12, rue Léon Laval  
L-3372 LEUDELANGE

Directeur : M. Jean-Claude STOOS

**EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.**

39, avenue Monterey  
L – 2163 LUXEMBOURG

Directeur : M. Luc BERG

**FORTIS VIE LUXEMBOURG S.A.**

16, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

Directeur : M. Dirk BILLEMONT

**FOYER INTERNATIONAL S.A.**

46, rue Léon Laval  
L – 3372 LEUDELANGE

Directeur : M. Jean-Louis COURANGE

**FOYER VIE S.A.**

12, rue Léon Laval  
L-3372 LEUDELANGE

Directeur : M. Philippe BONTE

**IMPERIO LUXEMBOURG**

7, rue Goethe  
L – 1637 LUXEMBOURG

Mandataire général : Gustavo Aguiar FRAZÃO

**ING LIFE LUXEMBOURG S.A.**

3, rue Jean Piret  
L-2350 LUXEMBOURG

Directeur : M. Bruno GOSSART

**INTEGRALE LUXEMBOURG**

63, boulevard Prince Félix  
L – 1513 LUXEMBOURG

Directeur : M. Luc GASPARD

**KAUPTHING LIFE & PENSION  
Luxembourg S.A.**

35A, avenue J.F. Kennedy  
L – 1855 LUXEMBOURG

Directeur : M. Stefan STARCK

**LOMBARD INTERNATIONAL  
ASSURANCE S.A.**

4, rue Lou Hemmer  
L-1748 LUXEMBOURG  
Directeur : M. David STEINEGGER

**LA LUXEMBOURGEOISE VIE**

10, rue Aldringen  
L – 1118 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Pit HENTGEN

**LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.**

23, ZA. Bourmicht  
L – 8070 BERTRANGE  
Directeur : M. Fabrice SAUVIGNON

**MASS MUTUAL Europe S.A.**

3, rue du Fossé  
L – 1536 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Olivier MAINGARD

**NATIXIS LIFE S.A.**

51, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Jean MARCHES

**NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.**

1A, Heienhaff  
L – 1736 SENNINGERGERG  
Directeur : M. François JACQUEMIN

**NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.**

562, rue de Neudorf  
L-2220 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Lars KORNMOD

**NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG S.A.**

62, rue Charles Martel  
L – 2134 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Hervé BERNARD

**PRIVATE ESTATE LIFE S.A.**

New PEL Group  
38, Parc d'activités de Capellen  
L – 8303 CAPELLEN  
Directeur : Mme Germaine BRABANTS

**R + V LUXEMBOURG  
LEBENSVERSICHERUNG S.A**

4, rue Thomas Edison  
L – 1445 STRASSEN  
Directeur : M. Stefan HONECKER

**RAIFFEISEN-VIE S.A**

12, rue Léon Laval  
L-3372 LEUDELANGE  
Directeur : M. Philippe BONTE

**SOGELIFE S.A**

49, boulevard Prince Henri  
L-1724 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Henri DRIESSENS

**SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A**

25, route d'Arlon  
L – 8009 STRASSEN  
B.P. 2086 L-1020 LUXEMBOURG  
CEO : M. Martin TSCHOPP

**SWISS LIFE PRODUCTS (LUXEMBOURG) S.A.**

23, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN  
CEO : M. Martin TSCHOPP

**SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS  
(LUXEMBOURG) S.A.**

23, route d'Arlon  
L- 8009 STRASSEN  
Directeur : M. Nicolas JOLIF

**VITIS LIFE S.A.**

7, boulevard Royal  
B.P. 803  
L-2018 LUXEMBOURG  
Directeur : M. Marc STEVENS

**VORSORGE LUXEMBURG S.A.**

6, rue Gabriel Lippmann  
L – 5365 MUNSBACH  
Directeur : M. Friedel HOFRICHTER

**ZURICH EUROLIFE S.A**

45, rue des Scillas  
L-2529 HOWALD  
Directeur : Mme Sabine LALLIER

## 9.2. Membres associés

L'ACA est très heureuse d'avoir pu accueillir **18 nouveaux membres associés** en 2010 :

### **ALLEN & OVERY LUXEMBOURG**

Avocats à la Cour  
33, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG  
Me Pierre SCHLEIMER

### **AQUILA RISK SOLUTIONS**

Actuaires Conseils  
12, rue Jean Engling  
L-1466 LUXEMBOURG  
M. Edouard KUTTER

### **ARENDT & MEDERNACH**

Avocats à la Cour  
14, rue Erasme  
L-2082 LUXEMBOURG  
Me Carine FEIPEL

### **BONN, SCHMITT, STEICHEN Avocats à la Cour**

Avocats à la Cour  
22-24, rives de Clausen  
L-2165 LUXEMBOURG  
Me Guy ARENDT / Me Fabio TREVISAN

### **BSB LUXEMBOURG sa**

Edition de logiciels financiers  
7A, rue des Mérovingiens  
L-8070 BERTRANGE  
M. Joël WOZNIAK

### **DELOITTE S.A.**

Audit-Tax-Financial-Advisory-Consulting  
560, rue de Neudorf  
L-2220 LUXEMBOURG  
M. Jérôme LECOQ  
M. Joël VANOVERSCHELDE

### **ELIPS ACTUARIAL SERVICES LUXEMBOURG**

Actuariat  
148, route d'Arlon  
L-8010 STRASSEN  
M. Luc BERG

### **ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A.**

Audit, Conseil, Tax  
7, rue Gabriel Lippmann  
L-5365 MUNSBAACH  
M. Alain KINSCH

### **ESOFAC LUXEMBOURG S.A.**

Actuaires – Conseil  
37, rue Michel Engels  
L-1465 LUXEMBOURG  
Mme Martine VAN PEER

### **KPMG**

Audit, Tax, Advisory  
9, Allée Scheffer  
L-2520 LUXEMBOURG  
Mme Karin RIEHL

### **KREMER ASSOCIES & CLIFFORD CHANCE LUXEMBOURG**

Avocats à la Cour  
2-4, Place de Paris  
L-1011 LUXEMBOURG  
Me Christian KREMER

### **LINKLATERS LLP LUXEMBOURG**

Avocats à la Cour  
35, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG  
Me Marc LOESCH

### **MOLITOR**

Avocats à la Cour  
8, rue Sainte Zithe  
B.P. 690  
L-2016 LUXEMBOURG  
Me Michel MOLITOR

### **MÜNCHENER**

**RÜCKVERSICHERUNGSGESELLSCHAFT**  
Réassurance  
Königinstrasse 107  
D-80802 MÜNCHEN  
M. Michel RANISE

### **PHILIPPE & PARTNERS**

Avocats à la Cour  
41, avenue de la Liberté  
L-1931 LUXEMBOURG  
Me Marc GOUDEN

### **PRICEWATERHOUSECOOPERS**

Cabinet de Révision agréé  
400, route d'Esch  
B.P. 1443  
L-1014 LUXEMBOURG  
M. Thierry FLAMAND

### **SCOR GLOBAL LIFE**

Réassurance  
87, boulevard Brand Whitlock  
B-1200 BRUXELLES  
Mme Annie LAFORET

### **VILRET Avocats à la Cour**

Avocats à la Cour  
11, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG  
Me Karine VILRET  
Me Jean-Florent RICHARD





Rapport distribué lors de l'Assemblée Générale  
Ordinaire annuelle du 31 mars 2011  
**Période couverte : juin 2010 - mars 2011**

Achevé d'impression : 30 mars 2011

Toute reproduction doit mentionner la source.

Adresse : 75, rue de Mamer  
L-8081 Bertrange  
Adresse postale : Boîte postale 29  
L-8005 Bertrange  
Tel : 44 21 44 -1  
Fax : 44 02 89  
e-mail : [aca@aca.lu](mailto:aca@aca.lu)

[www.aca.lu](http://www.aca.lu)



ASSOCIATION DES COMPTABLES D'ASSURANCE  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

B.P. 29 - L-8005 Luxembourg - Bertrange